



MAIRIE DE MANTHELAN



Inscriptions Scolaires 2021 – 2022

Votre enfant est né(e) en 2018 et va faire sa première rentrée scolaire le :

- **Judi 02 septembre 2021**

Les inscriptions administratives seront ouvertes du mardi 23 mars au vendredi 02 avril 2021 à la Mairie de Manthelan.

- Les mardis, mercredis, vendredis de 14h à 17h sur rendez- vous.

Merci de vous munir des pièces suivantes :

- Imprimés d'inscriptions téléchargeables sur le site internet des Mairies de Manthelan, et de Le Louroux ou à retirer dans les Mairies aux jours et heures d'ouvertures
- Copie du livret de famille (page des parents et de l'enfant concerné)
- Copie des cartes d'identité des parents
- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, GDF etc...)
- Pour les couples séparés ou divorcés, une photocopie de la dernière décision de justice, justifiant le lieu de résidence habituelle de l'enfant
- un certificat médical attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge

Après enregistrement de l'inscription :

- Un certificat d'inscription vous sera envoyé par mail
- La directrice prendra contact avec vous pour un éventuel rendez-vous si la situation sanitaire le permet

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée chaque année.

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans un établissement autre que celui de leur domicile, doivent présenter une dérogation délivrée par la Mairie de résidence. Aucune inscription ne pourra être faite sans cette dérogation et après accord de M. le Maire.